

COMPTE RENDU SUCCINCT
CONSEIL COMMUNAUTAIRE-11 DECEMBRE 2017 – Salle des Fêtes de Bonnay – 18h30

VU POUR ETRE AFFICHE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2121-25 DU C.G.C.T.

Le onze décembre deux mille dix-sept, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle des fêtes de Bonnay, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

PRESENTS : (50) Jeanick LEMAITRE – Joëlle DELSALLE – Christophe PARAT – Dominique DEHOUCQ – Jean-Claude PROST – Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES (sauf rapports 1 à 9) – Marie-Odile MARBACH - Josette DESCHANEL– Sylvain CHOPIN – Henri BONIAU – Véronique PETIT-SOARES - Bruno COMBROUZE - Patrick RAFFIN - Mathilde RAVAUX – Claude TAIEB – Liliane POMMIER – Bernard ROULON - Colette ROLLAND - Jean-Luc DELPEUCH – Elisabeth LEMONON – Frédérique MARBACH – Pierre-Jean BARDIN - Jean-Paul BLANC – Bernard DURUPT – Patrick TAUPENOT – Christian MORELLI - Christian BRUNY – Jean MONAVON - François BONNETAIN – Paulette EMORINE - Denise DELHOMME- Dominique SABATHIER – Alain DE JAVEL - Joëlle LUZY – Jean-Denis GARITAINE - Jean-Louis THUEL – Jean-Luc FONTERAY – Gilles BURTEAU – Catherine BERTRAND – Charles TETE – Charles DECONFIN - Thierry DEMAIZIERE – Louis TRUCHOT – Marion DURAND (sauf rapports 1 à 13) - Jean-Marc BERTRAND – Marc FURNO - Murielle GAUDILLERE – Danièle MYARD (sup.) – François BELLOY (sup).

PROCURATIONS : (6) Maurice GAUDINET donne pouvoir à Bernard ROULON – Paul GALLAND donne pouvoir à Patrick TAUPENOT – Jean-Pierre DESGEORGES donne pouvoir à François BONNETAIN – Jean-Luc TRONCY donne pouvoir à Jean MONAVON – Claude GRILLET donne pouvoir à Elisabeth LEMONON – Jean-François FARENC donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH.

ABSENTS : (9) Philippe VALIAU – Armand LAGROST – Agnès LAURIOT – Claire MATRAT – Jean-François LAURENT – Sylvie CHEVRIER – Armand ROY – Jean- Marc CHEVALIER – Michel THIEBAUD.

EXCUSES : (11) Jean-François FARENC – Maurice GAUDINET – Claude GRILLET – Paul GALLAND – Edith JANIN – Patrice GOBIN – Jean-Luc TRONCY – Jean-Pierre DESGEORGES – Jean-Pierre MAURICE – Philippe BORDET – Georges BOUILLIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Elisabeth LEMONON

PERSONNEL TECHNIQUE : Véronique VILLENEUVE-BERTRU – Boris CHEVROT – Carole TISSIER

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 56

La séance est ouverte à et levée à 21h15

Le Président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

RELEVES DE DECISIONS

INSTITUTIONNEL

Rapport n°1 : Désignation secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil communautaire nomme Mme Elisabeth LEMONON comme secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : 54

- Pour : 54

Contre :

Abstentions :

Rapport n°2 : Approbation compte-rendu/procès-verbal du 06 novembre 2017

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve le procès-verbal du 06 Novembre 2017

Nombre de votes exprimés : 54

- Pour : 54

Contre :

Abstentions :

Rapport n°3 : Changement délégués communautaire pour les communes de Bergesserin – Sivignon et Saint-Ythaire

A l'unanimité le conseil communautaire constate les changements de délégués communautaires pour les communes de Bergesserin, Sivignon et Saint-Ythaire comme suit :

Communes	Titulaires	Suppléants
Bergesserin	Edith LEGRAND	Philippe VALIAU
Sivignon	Etienne LONGIN	Robert PELLETIER
Saint-Ythaire	Murielle GAUDILLERE	Alain LECHAT

Nombre de votes exprimés : 54

- Pour : 54

Contre :

Abstentions :

Rapport n°4 : Changement de délégués au SIRTOM de la Vallée de la Grosne pour la commune de Saint-Ythaire

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, décide de désigner les représentants au SIRTOM de la Vallée de la Grosne pour la commune de Saint-Ythaire comme suit :

Communes	Titulaires	Suppléants
Saint-Ythaire	Alain LECHAT et Isabelle VOUILLON	Christian VOUILLON

Nombre de votes exprimés : 54

- Pour : 54

Contre :

Abstentions :

Rapport n°5 : Changement de délégués CLECT pour les communes de Saint-Ythaire et Sivignon

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, décide de désigner les représentants à la CLECT pour les communes de Saint-Ythaire et Sivignon comme suit :

Communes	Titulaire	Suppléant
Saint-Ythaire	Murielle GAUDILLERE	Alain LECHAT
Sivignon	Etienne LONGIN	Robert PELLETIER

Nombre de votes exprimés : 54

Pour : 54

Contre :

Abstentions :

Rapport n°6 : Création d'une commission eau et assainissement et désignation de ses membres

A l'unanimité, le conseil communautaire, décide de créer une commission « Eau et assainissement » et de nommer M. Daniel GELIN en tant que conseiller délégué référent de ladite commission, et désigner les membres suivants :

Pierre Jean Bardin - Gilles BURTEAU - Marc FURNO - Bernard DURUPT - Patrick TAUPENOT - Paul GALLAND - Christophe PARRAT - Sylvain CHOPIN - Maurice GAUDINET - Bernard ROULON - François BELLOY - Laurent ENGEL – Jean-Claude DAUBARD – Josette PRUNGNAUD-Valérie PAMART.

Nombre de votes exprimés : 54

Pour : 54

Contre :

Abstentions :

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapport n°7 : URBANISME – Modification des tarifs au 01/01/2018

A l'unanimité, le Conseil communautaire, décide de porter les tarifs applicables pour les différents dossiers à compter du 1/1/2018 de la manière suivante et autoriser le président ou son représentant à signer tout document relatif à cette modification des tarifs.

Permis de construire	185 €
Dossier accessibilité ERP	185 €

Nombre de votes exprimés : 54

Pour : 54

Contre :

Abstentions :

COMPETENCES

Rapport n°8 : Transfert d'un terrain dans la zone d'activité de Joncy

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes du Clunisois est entre autres compétente en matière d'économie pour « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité. Sur la zone d'activités de Joncy, un lot (lot 6 cadastré C360 d'une superficie de 2078m²) est à commercialiser. Une offre d'achat a été faite sur ce lot, permettant d'envisager à terme l'achèvement de la zone. Il convient dans cette perspective d'une vente à un tiers, de procéder au transfert en pleine propriété dudit lot et d'en définir les conditions financières et patrimoniales.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, décide de :

- Approuver le principe du transfert en pleine propriété des terrains restant à commercialiser situés sur les ZAE à savoir :
ZA de Joncy, lot 6 cadastré C 360 d'une surface de 2078 m²
- Approuver les modalités financières et patrimoniales du transfert en ces conditions, soit la cession en pleine propriété du terrain précité est effectuée pour un montant de 2 000 € (deux mille euros);
- Autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif au transfert en pleine propriété entre la commune de Joncy et la Communauté de communes ;
- Autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la vente du lot 6 de la ZA de Joncy, à 2€ du m² et sous conditions suspensives d'obtention d'un permis de construire et de prise en charge des frais inhérents à la vente par l'acquéreur.

Nombre de votes exprimés : 54

Pour : 54

Contre :

Abstentions :

Rapport n°9 : Conventions de mise à disposition pour les bibliothèques d'Ameugny et de Joncy

Considérant la prise de compétence dans le domaine des équipements culturels d'intérêt communautaire au 1/1/2017 par modification des statuts de la communauté de communes avec définition de l'intérêt communautaire pour la gestion des bibliothèques de Joncy et Ameugny, il convient de procéder à la mise à disposition par les communes concernées des bâtiments et équipements dédiés à l'exercice de cette compétence.

A l'unanimité, le conseil communautaire, décide de :

- Signer les conventions de mise à disposition des bâtiments des bibliothèques de Joncy et Ameugny et leurs annexes définissant les modalités de répartition des frais de fonctionnement de ces équipements, telles qu'annexées, après avoir établi l'état des lieux des locaux et des équipements concernés.
- Autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette mise à disposition et à intervenir dans les régularisations de transferts des contrats de maintenance lorsque ceux-ci sont dissociables des contrats communaux actuels.

Nombre de votes exprimés : 54

Pour : 54

Contre :

Abstentions :

Arrivée de Pierre NUGUES

ECONOMIE

Rapport n°10 : Développement économique – Pôle d'alimentation locale du Clunais

Le 6 novembre 2017, le Conseil Communautaire a accepté, par délibération avec une abstention, le principe de cette opération dans sa globalité, à savoir le rachat des bâtiments de la laiterie, leur mise aux normes sanitaires en ce qui concerne les obligations du propriétaire et la création d'un laboratoire de transformation alimentaire dans un bâtiment annexe cédé par la laiterie à l'euro symbolique.

Le Conseil communautaire décide de :

- Autoriser le Président à déposer la demande de subvention DETR 2018 ;
- Autoriser le Président à solliciter des offres de prêt pour l'acquisition des bâtiments et l'opération visée ci-dessus ;
- Désigner un prestataire qualifié pour assister la collectivité lors de l'ensemble des actes concernant cette opération ;

Et sous réserve de l'obtention de la subvention DETR, et des résultats des diagnostics liés aux bâtiments et à l'environnement :

- Autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires à l'acquisition des bâtiments cadastrés C563 auprès de la société Natiocrédibail ;
- Autoriser le Président à engager les démarches nécessaires à l'acquisition à l'Euro symbolique du bâtiment et des terrains cadastrés C396 et C 397 sur la commune de Saint-Vincent des Près, auprès de la SCI de la Gande ;
- Autoriser le Président à conclure une convention de location-vente avec la Société à action simplifiée Laiterie-Bernard ;
- Autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires à la réhabilitation des locaux cadastrés C563, conformément aux préconisations formulées par les services de la Direction Départementale de Protection des Populations (DDPP) ;
- Autoriser le Président à lancer la consultation et la passation des marchés nécessaires à la réhabilitation du bâtiment du laboratoire.

Nombre de votes exprimés : 55

Pour : 42

Contre : 2

Abstentions : 11

Rapport n°11 : MSAP – Recrutement d'un agent au Cyberspace

Le contrat de l'animateur cyber espace arrivant à son terme le 31.12.2017. Compte tenu du bilan qui peut être dressé pour ce service tant en terme d'heures d'ouverture du Cyber que la mise en place des ateliers informatiques dans plusieurs communes, des temps également dédiés à l'assistance aux démarches administratives et autres des publics de la MSAP, il est proposé de renouveler l'embauche de cet agent au 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil communautaire décide de :

- Procéder au renouvellement du poste de l'animateur du cyber espace selon les modalités indiquées ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

- Modifier le tableau des effectifs en conséquence en fermant le poste CAE-CUI et en ouvrant un poste d'adjoint d'animation pour la même quotité horaire de 28h hebdomadaires;
- Inscrire au budget principal 2018 les ressources nécessaires pour la création de ce poste ;
- Autoriser le président à signer toutes les pièces justificatives nécessaires à l'application de cette délibération.

Nombre de votes exprimés : 55

Pour : 45

Contre :

Abstentions : 10

TEPOS/TEPCV

Rapport n°12 : Contrats d'Economies d'Energies (CEE) - TEPCV

Comme tout territoire TEPCV, la Communauté de communes du Clunisois est éligible à un fonds spécifique visant à financer des projets d'économie d'énergie des bâtiments publics, différent des subventions « TEPCV ». Ce fonds spécial est basé sur le principe des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), dispositif créé en 2006 qui impose aux fournisseurs d'énergie (EDF, TOTAL etc.) de financer des travaux d'économie d'énergie. Notre territoire a été sollicité à de nombreuses reprises par les fournisseurs d'énergie, appelés « obligés », pour nous racheter ces certificats d'énergie.

A l'unanimité, le Conseil communautaire, décide de :

- Autoriser le Président à signer une convention relative à la mobilisation des CEE-TEPCV avec les communes porteuses de projets ;
- Autoriser le Président à signer tout document relatif à la mobilisation des CEE -TEPCV avec un obligé présentant l'offre la mieux-disante pour financer les projets des collectivités.

Nombre de votes exprimés : 55

Pour : 55

Contre :

Abstentions :

Rapport n°13 : Validation de l'étude de faisabilité du projet de méthanisation séchage

Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'avenant à la convention TEPCV signé le 4 avril 2017, concernant ce projet et sa validation atteste d'un démarrage effectif de l'action avant le 31.12.2017 tel qu'indiqué dans ledit avenant.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de :

- Valider l'étude de faisabilité « Méthanisation-Séchage en Clunisois » qui atteste de l'engagement des travaux avant le 31/12/2017, tel qu'indiqué dans l'avenant TEPCV 1 ci-dessus visé ;
- Autoriser dans ces conditions la poursuite du projet « Méthanisation-Séchage en Clunisois », et à mener à bien les études pour le finaliser (jusqu'à son échéance de 2020),
- Autoriser le Président à signer tout acte relatif à ce projet.

Nombre de votes exprimés : 55

Pour : 54

Contre :

Abstentions : 1

Arrivée de Marion DURAND

BIBLIOTHEQUES

Rapport n°14 : Recrutement adjoint du patrimoine

Au 1^{er} janvier de cette année, les bibliothèques de JONCY et d'AMEUGNY ont été reprises au sein des services de la Communauté de communes du Clunisois, avec leurs personnels. Un des agents de Joncy termine son CUI au 2 janvier 2018 et les activités de la bibliothèque nécessitent le renouvellement de son poste, avec un recrutement à un poste d'adjoint du patrimoine 2^e classe pour 20h hebdomadaires.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de :

- Autoriser ledit recrutement pour les besoins du service à compter du 1^{er} février 2018 ;
- Modifier le tableau des effectifs en conséquence, en fermant le poste de CUI et en ouvrant un poste d'adjoint du patrimoine pour la même quotité horaire de 20h ;
- Inscrire au budget principal 2018 les finances nécessaires pour la création de ce poste ;
- Autoriser le président à signer toutes les pièces justificatives nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de votes exprimés : 56

Pour : 52

Contre :

Abstentions : 4

FAMILLES

Rapport n°15 : Revalorisation des tarifs du centre de loisirs de La Guiche

Dans un souci d'harmonisation des tarifs des centres de loisirs communautaires, il est proposé une hausse des tarifs du Mistigri.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de valider les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2018 pour le centre de loisirs de La Guiche « Le mistigri » comme suit :

Quotient Familial	Tarif actuel Mistigri	Proposition
0-500	5	5
501 à 600	6	6
601 à 655	7	7.2
656 à 720	8	8.64
721 à 810	9.5	10,37
811 à 1000	11	12.44
1001 et plus	13	14,5

Nombre de votes exprimés : 56

Pour : 56

Contre :

Abstentions :

ENVIRONNEMENT

Rapport n°16 : Charte Forestière : Demande de financement DRAAF pour la 2^{ème} phase d'étude AMVALOR

Suite aux remises en cause budgétaires brutales de l'Etat sur le financement des projets TEPCV2 et la suppression de la possibilité de réajuster les projets par la rédaction d'un avenant, la recherche d'une autre source de financement pour la phase 2 de l'étude AMVALOR a été engagée.

Après sollicitation de la Région Bourgogne Franche-Comté et de la DRAAF Bourgogne Franche-Comté, il s'avère qu'une source de financement est envisageable via la DRAAF.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, décide de :

- D'autoriser le Président à solliciter un financement pour la 2^{ème} phase de l'étude AMVALOR auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à une demande de financements auprès de la DRAAF.

Nombre de votes exprimés : 56

Pour : 56

Contre :

Abstentions :

Rapport n°17 : Charte Forestière : Avenant convention ENSAM

En vue d'effectuer la demande de financement auprès de la DRAAF, il convient de préciser certains termes dans l'annexe 1 et 2 du contrat d'étude comme suit :

Modifications proposées à l'ANNEXE 1 : § Modalités de règlement :

- Clarification du phasage du paiement.

Modifications proposées à l'ANNEXE 2 : Dispositions techniques du contrat :

- Clarification du protocole d'étude – phase 1 / phase 2
- Clarification du calendrier prévisionnel – phase 1 / phase 2

A l'unanimité, le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à signer le contrat d'étude AMVALOR ainsi modifié.

Nombre de votes exprimés : 56

Pour : 56

Contre :

Abstentions :

Rapport n°18 : Charte Forestière : Demande de financement FEADER pour l'animation de la Charte Forestière

La convention annuelle de financement FEADER pour l'animation de la Charte forestière arrive à son terme au 31 décembre 2017. Il est proposé de solliciter la Région Bourgogne Franche-Comté pour une nouvelle demande de financement FEADER pour l'année d'animation 2018.

A l'unanimité, le conseil Communautaire décide de :

- Autoriser le Président à solliciter des fonds FEADER à hauteur de 32 917.95€ pour l'animation de la charte forestière en 2018.
- Autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ces demandes de financements.

Nombre de votes exprimés : 56

Pour : 56

Contre :

Abstentions :

Rapport n°19 : NATURA 2000 : Demande de financement FEADER pour l'animation 2018

Les conventions de financement de l'animation du site Natura 2000 sont annuelles. Une nouvelle demande de financement FEADER pour l'année d'animation 2018 est donc à réaliser.

A l'unanimité, le conseil Communautaire décide de :

- Autoriser le Président à solliciter le financement de l'animation 2018 du site Natura 2000 à hauteur de 86 160,96 € et le financement d'une étude à hauteur de 13 000 €.
- Autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ces demandes de financements.

Nombre de votes exprimés : 56

Pour : 56

Contre :

Abstentions :

Rapport n°20 : NATURA 2000 : Embauche de vacataires

Parmi les objectifs fixés pour l'animation 2018 du site Natura 2000, une cartographie avec caractérisation des habitats de type pelouses sèches nécessite un important travail de terrain. Il en va de même pour l'amélioration du site internet afin de le rendre plus complet et attractif. Ce surcroît d'activité conduit à proposer l'embauche de deux techniciens : une vacation de 6 mois sur la cartographie et de 3 mois pour le site internet. Le financement de ces postes est assuré à 100% par leur intégration à la demande de subvention de l'animation du site Natura 2000 pour l'année 2018.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de :

- Autoriser le Président à embaucher un technicien sur une durée de 6 mois et un technicien sur une durée de 3 mois pour surcroît temporaire d'activité sur la mission Natura 2000.
- Intégrer les crédits au budget 2018 de Natura 2000.

Nombre de votes exprimés : 56

Pour : 56

Contre :

Abstentions :

RESSOURCES HUMAINES

Rapport n°21 : Ratios d'avancements

L'avis du Comité technique interne a été sollicité en sa séance du 10 novembre dernier. Un avis favorable unanime a été émis à la proposition présentée de fixer le taux d'avancement à 100%.

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide de :

- de fixer le(s) taux d'avancement de grade ainsi qu'il suit « Le taux de promotion applicable, au sein de la collectivité, à l'ensemble des agents remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement au grade supérieur est fixé à 100% »,
- de rappeler que l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement,
- d'indiquer que les avancements dépendront des missions effectives des agents, missions qui doivent correspondre au grade auquel ils peuvent prétendre.

Nombre de votes exprimés : 56

Pour : 56

Contre :

Abstentions :

Rapport n°22 : Modification du tableau des effectifs

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de :

- de modifier le tableau des effectifs pour les filières et grades ci-après précisés dans le tableau,
- de fixer en conséquence le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'annexé à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout acte relatif.

Nombre de votes exprimés : 56

Pour : 46

Contre :

Abstentions : - 10 abstention pour le poste d'animateur cyberspace

52

- 4 abstentions pour le poste d'agent à la bibliothèque

	Catégorie	Grade	Ouvert	Affecté		Catégorie	Grade	Ouvert	Affecté
Animateur Enfance Jeunesse	C	ADJOINT D'ANIMATION	0,80	0,00	Professeur musique et danse	B	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ART.	0,27	0,00
Animateur Cyber espace	C	ADJOINT D'ANIMATION	0,80	0,80	Professeur musique et danse	B	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	0,27	0,27
Professeur musique et danse	B	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ART	0,17	0,00	Professeur musique et danse	B	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ART.	0,17	0,00
Professeur musique et danse	B	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	0,17	0,17	Professeur musique et danse	B	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	0,17	0,17
Professeur musique et danse	B	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ART.	0,28	0,00	Professeur musique et danse	B	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ART.	0,31	0,00
Professeur musique et danse	B	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	0,25	0,25	Professeur musique et danse	B	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	0,31	0,31
Professeur musique et danse	B	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ART.	0,30	0,00	Professeur musique et danse	B	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	0,95	0,95
Professeur musique et danse	B	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	0,30	0,30	Professeur musique et danse	B	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	0,85	0,85
Professeur musique et danse	B	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ART.	0,56	0,00	Agent de bibliothèque	C	ADJOINT DU PATRIMOINE 2EME CLASSE	0,57	0,00
Professeur musique et danse	B	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	0,56	0,56	Agent de bibliothèque	C	ADJOINT DU PATRIMOINE 2EME CLASSE	0,57	0,57

Rapport n°23 : Contrat d'assurances statutaires

En janvier dernier, le conseil communautaire a décidé de répondre favorablement à la démarche du Centre de gestion de la FPT de Saône et Loire, pour la souscription d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires pour le compte de la CCC auprès d'une entreprise agréée, à échéance du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 4 ans. Il ressort de ces consultations, la proposition de la CNP.

A l'unanimité, le conseil communautaire, décide de souscrire ledit contrat à compter du 1^{er} janvier 2018 dans les conditions de taux de cotisation et de remboursement proposées, pour une durée de 4 ans.

Nombre de votes exprimés : 56

Pour : 56

Contre :

Abstentions :

FINANCES

Rapport n°24 : PACTE DE SOLIDARITE FINANCIERE ET FISCALE : Attribution de fonds de concours

Dans le cadre du « Pacte de solidarité budgétaire et fiscale en Clunais pour les années 2015 à 2019 » adopté le 12/02/2015, la communauté a créé un fonds de solidarité et d'aide à l'investissement communal. Le règlement de ce fonds a été adopté en conseil communautaire du 2/06/2015.

Par délibération 06/07/2017 le conseil communautaire a attribué à chaque commune le montant de droit de tirage pour 2017. Les communes ont la possibilité de mobiliser ces fonds par des opérations de mutualisation, ou par des fonds de concours en investissement ou en fonctionnement. L'utilisation est soumise au règlement du fonds de concours.

Fonds de concours en investissement :

Commune de Donzy le Pertuis :

Sommes disponibles: 5 235€ (pacte 2017)

Projet : toiture de la cadole et enduits intérieurs de l'église pour 12 373.20 €

Fonds de concours : 5 235.00 €

Commune de Chevaqny sur Guye :

Sommes disponibles: 2 235 € (pacte 2017)

Projet : réhabilitation de logements pour 34 881.64 €

Fonds de concours : 2 235.00 €

Commune de Lournand :

Sommes disponibles: 19 675€ (pacte 2016+ 2017)

Projet : travaux sur les lagunes pour 9 428.50 €

Fonds de concours : 4 700.00 €

Commune de Lournand :

Sommes disponibles: 19 675€ (pacte 2016+ 2017)

Projet : travaux de voirie pour 24 960.00 €

Fonds de concours : 10 100.00 €

Fonds de concours en fonctionnement :

Commune de la Vineuse sur Fregande :

Sommes disponibles: 23 032€ (pacte 2017)

Projet : entretien de voirie pour 58 397.59 €

Fonds de concours : 23 032.00 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide de :

- Attribuer aux communes les fonds de concours ci-dessus,
- Valider les durées d'amortissement prévues pour chaque opération d'investissement,
- Autoriser le Président à signer les conventions correspondantes,
- Autoriser le Président à effectuer les écritures correspondantes.

Nombre de votes exprimés : 56

- Pour : 56

Contre :

Abstentions :

Report n°25 : Décision modificatives – Budget annexe ordures ménagères

A l'unanimité, le conseil communautaire décide d'approuver la décision modificative en fonctionnement comme ci-dessous indiqué :

Section de fonctionnement

article	désignation	Dépenses		Recettes	
		diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
658	Autres charges		50.00 €		
673	Titres annulés		200.00 €		
774	Subventions				250.00 €
Total			250.00 €		250.00 €

Nombre de votes exprimés : 56

Pour : 56

Contre :

Abstentions

Report n°25 : Décision modificatives – Budget général

A l'unanimité, le conseil communautaire décide d'approuver la décision modificative en fonctionnement et investissement comme ci-dessous indiqué :

Section de fonctionnement

désignation	Dépenses		Recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
assurance dommage ouvrage	10 000.00 €			
honoraires	6 946.00 €			
assurance du personnel		26 500.00 €		
rémunération principale		20 000.00 €		
dépenses imprévues	35232.00 €			
charges financières		1 700.00 €		
titres annulés sur exercice antérieurs		200.00 €		
déficit budget annexe		8 828.00 €		
Remboursement sur rémunération				5050.00 €
	52 178.00 €	57 228.00 €		5050.00 €

Section d'investissement

désignation	Dépenses		Recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
emprunts	59 516.00 €			
	59 516.00 €			

Nombre de votes exprimés : 56

Pour : 56

Contre :

Abstentions